

R372M

engins de chantier



Objectif

Obtention du CACES® par le ou les salariés afin de permettre la délivrance de l'autorisation de conduite par le chef d'entreprise (article L4111-1 et R4323-55 et suivants du code du travail, arrêté du 02/12/1998) aux salariés concernés.

Etre capable de :

- Evaluer les responsabilités du conducteur des engins de chantier,
- Décrire sommairement la technologie des engins de chantier,
- Adapter les consignes de sécurité aux différentes opérations de conduite des engins de chantier.

Public

Tout salarié appelé à conduire, même de manière occasionnelle, un des matériels concernés par la recommandation R372M.

Pré-requis

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Savoir lire et écrire

Durée

Variable suivant la catégorie de matériel et l'expérience du salarié.

Dates

Nous consulter

Pour plus d'info, demandez notre guide pratique gratuit sur www.capsecur.com



Programme

Module théorique :

- Bilan des connaissances et/ou compétences
- Connaissances de base du code de la route
- Connaissance de la réglementation
- Devoirs et responsabilités du conducteur des engins de chantier
- Classification et technologie des engins de chantier
- Risques inhérents au fonctionnement et à l'entretien des engins de chantier
- Règles de conduite
- Sécurité et maniabilité

Formation pratique :

- Mise en pratique des connaissances et/ou compétences
- Vérifications des connaissances de base du code de la route
- Vérifications des connaissances de la réglementation
- Devoirs et responsabilités du conducteur des engins de chantier
- Vérifications des connaissances de la classification et de la technologie des engins de chantier
- Vérifications des connaissances des risques inhérents au fonctionnement et à l'entretien des engins de chantier
- Vérifications des connaissances des règles de conduite
- Mise en pratique des connaissances de sécurité et de maniabilité

Evaluation et validation de compétences Tests CACES® R372M

Test théorique

- Connaissances des règles fondamentales liées aux manœuvres particulières
- Connaissance de la réglementation, normalisation et textes de la Sécurité sociale, code pénal...
- Devoirs et responsabilités du conducteur des engins de chantier
- Classification et technologie des engins de chantier
- Vérifications et préparation à la mise en route, précaution de l'arrêt
- Risques inhérents au fonctionnement des engins de chantier, règles de sécurité générales et particulières

Test pratique

- **La technologie** : Vérification des engins, préparation avant mise en route, maintenance des engins de chantier - Essais sécurité et contrôle
- **La sécurité** : Application des règles de sécurité en manœuvres - Conduite avec différents types de sol et d'environnement - Maîtrise du matériel - Fin de poste

Mode d'évaluation

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

Une évaluation individuelle de l'acquisition des connaissances est assurée au moyen d'un test théorique et pratique conformément au référentiel CNAM R372M.



Délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®), suivant les résultats obtenus par le ou les candidats.

Les plus

- + Un guichet unique avec 1 seul mail et 1 seul N° de téléphone pour vos demandes sur toute la France.
- + Possibilités sur sites partenaires certifiés (répondant aux exigences du référentiel de la recommandation CNAMTS).
- + Des durées uniformes en fonction des profils d'expérience définis.
- + La certitude du respect de la législation.
- + La certitude de la mise en œuvre de moyens de formation conformes.
- + La possibilité de mise en place d'une externalisation de la gestion des besoins.